



Remboursement de creance a une anque via huissier

Par **mimk**, le **28/02/2018** à **21:57**

bonsoir rn rn j ai du vendre ma maison à perte il y a 3 ans. j etais sur endettée par ma banque car j ai eu d infinis travaux. rn j avais un taix ente 1.5 et 3.5 max. rn j ai vendu 200 000€ pour 320 000 de prêt. rn j ai pris un avocat pour m aider arn plaider ma cause car j ai ete sur endettée. 2600 de salaire pour 1800 de traites. rncela fait 3ans et je me retrouve aujourd hui a régler 120 000 et 5.90% de taux d intérêt. rn existe t il un moyen de negocier ce taux? rn je vous remercie. rnl huissier a ete concilient je rembourse 400 e par mois n

Par **amajuris**, le **01/03/2018** à **10:43**

bonjour, rn je ne comprends pourquoi vous écrivez que c'est la banque qui vous a surendetté. rn généralement, c'est le surendetté qui dépense ou emprunte plus qu'il ne dispose pour rembourser. rnsi votre huissier est conciliant, négocier le taux avec lui, mais c'est votre créancier qui décide. rn plus le délai est long pour rembourser, plus la dette est augmentée des intérêts et des frais de recouvrement. rndans votre cas, il est possible qu'en remboursant seulement 400 € par mois, votre dette ne soit jamais remboursée. rnsalutations